

**Ecole primaire de Keriscoualc'h
LOCMARIA-PLOUZANE**

Compte-rendu du conseil d'école du 17 Octobre 2019

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 17 octobre 2019 à partir de 18h00 sur un ordre du jour joint en annexe au présent compte-rendu.

Étaient présents :

M. Jean Marie Kerbiriou, président
M. Florent Bégoc, conseiller municipal délégué
Mme Jacqueline Balcon, DDEN titulaire
M. Denis Petton, DDEN suppléant

Mme Jacqueline Lamour, psychologue de l'éducation nationale
Mme Carole Le Guellec, enseignante spécialisée du RASED
Mme Sandrine Cloâtre, infirmière de l'éducation nationale

Mmes Chantal Bourguignon, Colette Cailleau, Danièle Calvez, Léna Coatélan, Véronique Goascoz, Nathalie Jézéquel, Cathy Kerebel, Christine Lebrun, Sylvie Le Quinio, Virginie Lozachmeur, Nadège Ollivro, Maryvonne Pochic, Mrs Gaël Lecigne et Christophe Van Haver, enseignant.e.s titulaires
Mme Gwenaëlle Le Jeune, enseignante remplaçante rattachée à l'école

Mmes Marie Bœuf, Wahiba Bouzekri, Charlotte Langlais, Sophie Lansonneur, Nolwenn Le Garrec, Gaëlle Manac'h, Julie Perhirin, Marine Tanguy, Stéphanie Vidament, M. Jean-Noël Bazin, représentant.e.s des parents titulaires

Étaient excusés :

Mme Viviane Godebert, Maire
Mme Catherine Stefanelli, Inspectrice de l'éducation nationale
Mme Muriel L'Haridon, coordinatrice du temps périscolaire
Mme Caroline Dumenil, représentante des parents d'élèves

Étaient absents :

Mme Maud Bui-Trong, représentante des parents d'élèves
Mme Maïté Pichon, représentante des parents d'élèves
M. Cyril Mathieu, représentant des parents d'élèves

Secrétaires de séance :

Enseignantes : Mmes Sylvie Le Quinio et Virginie Lozachmeur
Parent d'élèves : Mme Julie Perhirin

A l'invitation de M. Kerbiriou, une minute de silence a été respectée à la mémoire de Mme Christine Renon, directrice d'école de Pantin en Seine-Saint-Denis, qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail au mois de septembre dernier.

1. Présentation du nouveau conseil d'école

Monsieur Kerbiriou souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux membres sur les 39 :

- Pour les représentants des parents d'élèves : Caroline Dumenil, Jean Noël Bazin, Maud Buitrong, Gaëlle Manac'h, Marine Tanguy et Cyril Mathieu.
- Pour les membres de droit : Denis Petton (délégué départemental de l'éducation nationale suppléant), Carole Le Guellec (enseignante spécialisée RASED) et Sandrine Cloâtre (infirmière de l'Education Nationale).
- Pour l'équipe enseignante : Colette Cailleau (CE1, retour après un an d'absence) et Gaël Lecigne (TPS/PS).

2. Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 04 Juin 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Réseau d'aides aux élèves en difficulté

La circonscription de Brest Iroise comporte deux pôles RASED, coordonnés par Madame Stefanelli, inspectrice de l'éducation nationale :

- ▶ le pôle RASED de Plouzané, basé à l'école primaire de Kroas Saliou à Plouzané
- ▶ le pôle RASED de Saint Renan, basé à l'école maternelle du Petit Prince à Saint Renan

L'école de Keriscoualc'h dépend du RASED de Plouzané, composé de Jacqueline Lamour, psychologue de l'éducation nationale et de Carole Le Guellec, enseignante spécialisée aide pédagogique.

Jacqueline Lamour prend la parole pour présenter le réseau, son rôle, les modalités de saisie, et distribue aux parents des dépliants rappelant les actions du RASED.

Mmes Lamour et Le Guellec interviennent sur la moitié de la circonscription de Brest Iroise. Elles sont « personnels itinérants » avec une enveloppe de frais de déplacement (diminution de la somme en septembre-octobre).

A Locmaria-Plouzané, en 2018-2019, sur 341 élèves, 37 élèves ont été suivis (13 pour Mme Nicolay, enseignante spécialisée et 18 pour Mme Lamour).

Les interventions se font à la demande des enseignants ou des familles. La psychologue intervient sur les difficultés scolaires mais aussi personnelles, familiales. Les parents peuvent la contacter et laisser un message avec coordonnées, ils seront rappelés.

Le RASED travaille aussi en lien avec la MDPH (pour étayer des demandes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap notamment).

Carole Le Guellec se présente à son tour. Elle est enseignante spécialisée et intervient surtout en GS-CP-CE1. Au départ, une évaluation individuelle est faite, puis des groupes sont constitués. Le travail est axé sur les apprentissages fondamentaux (lecture/mathématiques).

Un formulaire d'autorisation de prise en charge est systématiquement adressé aux parents. Les coordonnées du RASED y sont indiquées, donc les parents ont la possibilité d'appeler pour toutes précisions éventuelles sur la nature de la prise en charge.

Le RASED a un devoir de réserve, et même de secret professionnel : rien n'est divulgué aux enseignants ou autres membres de la communauté éducative sans l'autorisation des parents.

4. Bilan de rentrée

A ce jour 353 élèves sont inscrits et admis à l'école primaire de Keriscoualc'h (354 dans quelques jours). Les prévisions à 339 élèves adressées à la DSDEN en novembre 2018 sont largement dépassées.

173 filles et 180 garçons sont répartis de la façon suivante :

- 124 élèves au cycle 1,
- 142 au cycle 2
- 87 au cycle 3,

soit 124 élèves en maternelle, et 229 en élémentaire.

Les tranches 4 et 5 du lotissement de Landelennoc, à 200 mètres de l'école (74 logements au total), sont en cours de viabilisation ou de construction. Ce lotissement constitue un « réservoir » de nouveaux élèves pour l'école toute proche.

5. Règlement intérieur de l'école

Une adaptation du règlement est nécessaire suite à la nouvelle législation relative à l'abaissement de la scolarité obligatoire à 3 ans. Une phrase du règlement est donc supprimée et remplacée par un nouveau paragraphe :

Acceptation de cette modification à l'unanimité.

~~Tout enfant âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année civile doit pouvoir être accueilli à l'école maternelle.~~

Doivent être présentés à l'école maternelle, à **la rentrée scolaire**, les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours (article L. 131-1 du Code de l'Education révisé le 26 juillet 2019).

Un aménagement possible du temps de présence **des seuls élèves de petite section** est prévu par décret (2019-826 en date du 2 août 2019). L'initiative de cet aménagement, qui ne peut porter que sur les heures de classe de l'après-midi, revient aux personnes responsables de l'enfant, qui en font la demande par écrit au directeur de l'école qui lui-même la transmet, revêtue de son avis, dans les deux jours à l'inspecteur de l'éducation nationale qui dispose de 15 jours pour faire connaître sa décision. La décision de l'inspecteur est communiquée aux responsables de l'enfant.

6. Hygiène de vie de l'écolier

6.1 Problématique initiale :

Depuis le regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Keriscoualc'h en une seule entité en septembre 2011, l'école primaire qui en résulte présente un règlement intérieur contradictoire sur le point précis des prises alimentaires sur le temps scolaire, proscrites pour les classes maternelles, tolérées pour les classes élémentaires.

6.2 Problématiques connexes :

La réactualisation du règlement intérieur de l'école pour le mettre en conformité avec le nouveau règlement départemental arrêté par la Directrice Académique en décembre 2018 a rendu nécessaire une harmonisation maternelle/élémentaire en ce domaine notamment. Attache a été prise avec l'infirmière de l'éducation nationale du secteur, Madame Sandrine CLOATRE, pour organiser une action d'information/prévention en direction des familles et des élèves. Madame Cloâtre souhaite élargir cette action à la problématique du *sommeil de l'enfant*, et à celle du *temps passé par les enfants devant les écrans* (qui a une incidence sur la durée et la qualité du sommeil).

Madame Cloâtre va essayer d'activer le réseau EVRIGO pour impliquer des étudiants en santé dans la construction d'un projet de prévention au niveau de l'école. Elle réfléchit aussi à l'intervention de professionnels par rapport à l'hygiène de vie, à l'organisation de soirées-débats autour des problématiques énoncées.

La question de la suppression de la collation pour élèves mangeant au 2ème service à 13h se pose car la matinée est très longue.

Pour trouver une solution équilibrée, il sera nécessaire de faire intervenir un(e) diététicien(ne) nutritionniste.

La réflexion sur le self de la cantine sera à associer à cette problématique.

Quant au self, le budget de la mairie est voté en février donc les décisions d'investissement devraient être rapides. On peut donc espérer que le self soit opérationnel en septembre 2020.

Question de Mme Le Garrec : Peut-on envisager l'accueil d'une stagiaire infirmière qui pourrait être associée à ce travail de prévention ? Oui, dans le cadre d'EVRIGO. Ce souhait avait déjà été évoqué l'an dernier. M. Kerbiriou indique que le dossier est en cours mais avance peu.

Mme Cloâtre et M. Kerbiriou sont appelés à se revoir pour définir les modalités d'information des familles et de sensibilisation des élèves à ces problématiques sanitaires (soirées débats, intervention dans les classes, en restauration scolaire en collaboration avec l'équipe de cuisine et d'encadrement). Il sera également fait appel aux compétences de certains parents d'élèves dans le domaine de la diététique et de la santé.

7. Projet d'école 2020/2023

La directrice académique (Dasen) a réuni les quelque 400 directeurs d'école du département fin septembre. Plusieurs points ont été évoqués dont le renouvellement triennal des projets d'école pour la période 2020/2023.

Objectif : présenter le projet d'école 2020/2023 au conseil d'école du mois de juin 2020, pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2020

Etapes :

Janvier 2019 : autositionnement réalisé par l'équipe pédagogique par rapport aux attendus institutionnels et au précédent projet d'école.

Janvier 2020 : présentation par Monsieur Emmanuel ETHIS, Recteur de l'Académie de Rennes nommé le 1^{er} avril 2019, du nouveau projet académique.

De février à juin 2020 : déclinaison du projet académique en termes d'objectifs et d'actions pour élaborer un projet d'école triennal prenant en compte les spécificités de l'école de Keriscoualc'h

(objectifs nationaux en termes de savoirs, de compétences et d'apprentissages, indicateurs locaux en comparaison d'indicateurs nationaux, objectifs académiques définis par le recteur, environnement associatif, culturel, caractère « urbain » de l'école, éloignée des lieux de culture, etc...).

Juin 2020 : présentation du projet d'école validé par l'inspectrice de l'éducation nationale et Directrice Académique en conseil d'école.

Pistes possibles

- ▶ Meilleure articulation et formalisation des parcours de l'élève de la PS au CM2 (voire la 6^{ème})
 - *Le parcours d'éducation artistique et culturelle* a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.
 - *Le parcours éducatif de santé* permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.
 - *Le parcours citoyen* vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

- ▶ Quel rôle la TPS, seul maillon non obligatoire de la scolarité, peut-elle jouer et comment améliorer l'accueil de l'enfant de 2 ans à l'école maternelle ? (Circulaire du 18/12/2012 toujours en vigueur).

- ▶ Développement et articulation de l'apprentissage des langues vivantes étrangères et de la langue régionale de la PS au CM2 (circulaire de rentrée 2019, priorités).

8. Présentation des PPMS

8.1 ▶ Attentat – Intrusion

Exercice réalisé ce jour, jeudi 17/10/2019

Observateurs : l'adjudant-chef Olivier Mantey, référent sécurité à la gendarmerie de Plouzané, Madame Clech adjointe au maire en charge de la jeunesse, Monsieur Le Bis adjoint au maire en charge des bâtiments communaux, Messieurs Leven et Balzac, agents communaux en charge de la sécurité.

Un troisième agent communal a joué le rôle d'un intrus pénétrant le périmètre scolaire
L'intrus a été vu par Mme Le Quinio : rideaux tirés, mise en sécurité des élèves dans le hall de l'école élémentaire, fermeture de la porte à clef, 3 coups longs de sifflet (relayés par d'autres collègues) + sms (WhatsApp) à M. Kerbiriou et aux autres enseignants.

Conclusion : le signal « sifflet » ne convient pas car il n'est pas assez efficace. Trois classes ne l'ont pas entendu.

Une réflexion sur la recherche d'une solution d'alerte, sans doute lumineuse, est en cours avec les élus.

M.Kerbiriou, ayant été à la fois acteur et observateur, a omis d'alerter le 17.

Les classes amenées à se confiner dans le silence, enfants éloignés autant que faire se peut des portes et des fenêtres, l'ont fait de manière très satisfaisante selon Monsieur Mantey qui les a félicitées.

8.2 ► Risques majeurs

Signal : 3 coups longs à la corne de brume

Risques chimiques ou biologiques (camion-citerne qui tombe de la route en contre-haut de l'école).
Risques météorologiques (tempête...).

Le prochain exercice aura lieu le 20 Mars 2020 et concernera un risque météorologique.

9. Équipements, travaux et maintenance

9.1 Au cours de l'été, des travaux d'entretien et d'équipement ont été réalisés :

- Sol souple PVC dans le bureau de direction
- LED en BCD, classes maternelles et salle des maîtres (fin du remplacement pour 2020)
- Remplacement des tuyaux de VMC en maternelle au niveau des sanitaires M2, M3 et M4
- Skydom de désenfumage dans le hall maternelle
- Remplacement du système de désenfumage dans la BCD
- Remplacement de la centrale incendie
- Création d'un 4ème point de rassemblement en cas d'évacuation près de la salle omnisports
- Pose d'une échelle à crinoline sécurisée dans le patio pour l'accès au toit
- Installation de VPI/tableau blanc dans les classes M3 et M5 (6608€)
- Acquisition d'un kit de 6 tablettes tactiles et la valise « charge and move » (2621€)
- Tracés au sol sur les deux cours – installation d'un nouveau panier de basket et d'une jardinière côté élémentaire.

9.2 D'autres travaux sont nécessaires et seront programmés (Monsieur Le Bis, adjoint aux bâtiments) :

- Réfection du toit côté maternelle (remplacement du revêtement d'étanchéité – membrane) sur la partie 1980 des locaux
- Réfection du toit ardoisé de la BCD (entrées d'eau récurrentes)
- Peinture du hall maternelle, avec choix de couleurs plus vives (à l'appréciation de l'équipe enseignante) et réalisation éventuelle d'une fresque
- Remise à neuf du WC adultes côté élémentaire.

9.3 Informations données par Monsieur Bégoc :

- 3 points « blocs fibre optique » vont être installés par Bouygues en 2020 sur la commune, dont un près de l'école.
- La rampe de sortie au niveau de l'issue de secours de la classe E9 sera faite d'ici peu. Une entreprise de maçonnerie a été mandatée pour le faire.
- La réalisation d'une armoire de rangements en maternelle dans le couloir est impossible à cause de l'interdiction de stocker des objets et du mobilier dans les dégagements.

1.10. Questions diverses

Mme Balcon, DDEN, souhaite savoir si le conseil d'élèves était reconduit cette année. Il lui est répondu que cette instance est inscrite au règlement intérieur de l'école, et que les élections des délégués ont eu lieu le 11 octobre en même temps que celles des représentants des parents d'élèves. Le premier conseil d'élèves aura lieu courant novembre.

Question de Mme Le Quinio : Serait-il possible que Mme Nockrekul, agent communal en charge de la maintenance du parc informatique, intervienne avant la rentrée scolaire afin que la salle informatique soit opérationnelle le plus rapidement possible ?

Réponse de M. Bégoc : Il n'est pas possible qu'elle intervienne plus tôt car elle est mobilisée à l'accueil de la mairie l'été en raison des congés d'été des personnels. En revanche, il devrait être possible de concentrer plus d'heures dans l'école début septembre.

Des demandes sont formulées par les parents, usagers de l'école :

Contrairement au garage à vélos côté élémentaire, celui de maternelle n'est pas couvert. De plus en plus d'élèves de maternelle viennent en vélo avec l'un de leurs parents, et laissent donc leur vélo sans protection pendant la journée, donc souvent sous la pluie.

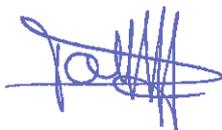
L'éclairage public s'arrête à 8h15 sur le parking côté maternelle. C'est trop tôt selon les parents usagers qui soulignent que des mouvements de véhicules sont encore fréquents à cette heure, et que la sécurité des élèves retardataires est en jeu. Il faudrait prolonger cet éclairage jusqu'à 8h45.

La séance levée à 19h45.

Les secrétaires :



Julie Perhirin

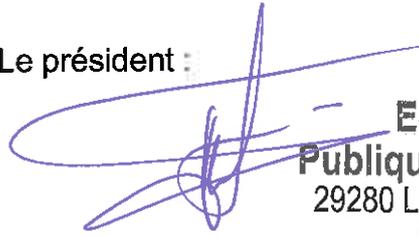


Virginie Lozachmeur



Sylvie Le Quinio

Le président :



**Ecole Primaire
Publique de Keriscoualc'h**
29280 LOCMARIA PLOUZANE
02 98 48 44 13

Jean Marie Kerbiriou